

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Dates de convocation : 2 et 9 décembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Rosy CHAMAYOU

| Nombre de conseillers : | 27 | | | | |
|--------------------------------|-----------|----|------------|---|----|
| En exercice | : | 27 | Pour | : | 23 |
| Présents | : | 16 | Contre | : | / |
| Votants | : | 23 | Abstention | : | / |

7.2. VOTE DE LA FISCALITE COMMUNALE 2026

Madame le Maire,

INFORME que l'état fiscal 1259 ne sera communiqué qu'en 2026 : les bases d'imposition et donc les produits définitifs ne sont pas encore connus.

PRECISE que la revalorisation légale des valeurs locatives cadastrales n'a pas encore été fixée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1639A et 1636B sexies,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026, matérialisé par la délibération DEL_2025_098 du 07 novembre 2025,

Vu le projet du budget primitif 2026 de la commune, équilibré, en section de fonctionnement par des taxes directes locales dont le vote du taux est une prérogative relevant de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune,

Considérant que la commune entend maintenir le niveau de service et d'équipement apporté aux veigyciens sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2026, soit :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 26,63 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 63,14 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,04 %
- ✓ Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 60,00%.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 15 décembre 2025

Le Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

18 DEC. 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

18 DEC. 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. BASTARD', positioned next to the official seal.

La secrétaire de séance – Rosy CHAMAYOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. CHAMAYOU', positioned below the date.